COMMUNE DE DOUDEAUVILLE

Séance du Conseil Municipal du 1er mars 2019 à 20H

PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal a été convoqué par courrier en date du février 2019, L'ordre du jour joint à la convocation est le suivant :

1) Extensions gaz;

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, procède à l'appel des membres présents et donne lecture de l'ordre du jour. Tous les membres sont présents, à l'exception de Mme Elodie LELEU et M. Guillaume TREUNET, excusés et de Mme Anne-Sophie ROHART.

Est élu secrétaire de séance M. David OBERT.

1) EXTENSIONS GAZ.

Dans le cas d'une extension supérieure à 200m, la Fédération Départementale d'Energie (FDE) pourrait participer au financement de l'extension de réseau gaz à hauteur de 50% maximum du montant de la participation, plafonnée à 100 000 €, et la commune participerait à 50% du montant annoncé par GRDF.

La commune souhaite passer au gaz naturel ses bâtiments communaux présents à proximité du tracé du réseau gaz naturel, soit la mairie et l'école, ces bâtiments actuellement alimentés au gaz propane devront être raccordés au gaz naturel dès la 1ere année de raccordement.

Pour les autres bâtiments (notamment l'Eglise et le projet de commerce rue Principale) : une étude sera réalisée par un Conseiller en Energie de la FDE 62 ou un bureau d'étude afin de vérifier la possibilité de les passer au gaz naturel. Cette étude permettra de savoir si ces bâtiments ont un intérêt économique à passer au gaz naturel.

Suite à cette étude, la FDE et la collectivité définiront les bâtiments qui seront raccordés au gaz naturel, et l'échéancier de ces basculements.

Les conseillers sont d'accords pour engager la commune sur le programme de basculement de ses bâtiments au gaz naturel. Ce programme sera soumis au Conseil d'Administration d la FDE62 lors de la présentation du dossier B/I pour valider la subvention de la FDE62.

Les conseillers autorisent le Maire à signer la convention entre la FDE62 et la commune pour ce programme.

Monsieur le Maire informe les conseillers de la proposition de GRDF pour les extensions gaz des bâtiments communaux (école et Mairie/SDF) et sur un maximum de rues partant de la D127, soit : route de La Vedette, route du Bois de Course, chemin de Dignopré, rue Neuve, route de Samer, chemin de Dalles, rue Cottrez et rue Yves Catez :

- Coût pour bâtiments communaux seuls : 20 000 € (extension inférieure à 200m).
- Coût pour toutes les extensions (bâtiments communaux et rues) : 55 367 € (extension d'environ 760m),

Le total de toutes les extensions (bâtiments communaux et des rues adjacentes à la D127) étant supérieur à 200m, le coût pour la commune serait donc ramené à la somme de 27 684 € (participation FDE de 27 683 € déduite.)

Après en avoir délibéré, et considérant que la différence de coût est moindre, les conseillers votent à l'unanimité pour effectuer les extensions gaz des bâtiments communaux (école et mairie/salle des fêtes) ainsi que des : route de La Vedette, route du Bois de Course, chemin de Dignopré, rue Neuve, route de Samer (amorce), chemin de Dalles, rue Cottrez et rue Yves Catez, ceci afin de permettre plus au plus de monde possible de se raccorder au gaz.

Les conseillers autorisent le Maire à signer tous les papiers nécessaires à ces extensions ainsi qu'à la demande de financement auprès de la FDE62

Monsieur le Maire clôt la séance à 21H00. Le compte rendu a été affiché à la mairie.

Rappel des délibérations examinées :

N° Objet de la délibération

1) Extensions gaz;